MAIRIE DE COLOMBIER FONTAINE (Doubs)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 2 JUILLET 2019

Séance nº 45

Le deux juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 24/06/2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents:

- 1. Danièle LEFEVRE
- 2. Olivier BONGEOT
- 3. Michel BARLOGIS
- 4. Nathalie JEANNEY (procuration de Géraldine SPARAPAN)
- René DJAKONI
- 6. Roland FRAISSE
- 7. Joël GEOFFROY

Absents excusés: Géraldine SPARAPAN (procuration Nathalie JEANNEY)

Absents non excusés: Marielle SIMONIN

Gabriella HONORIO ACOLAT

Christophe PRETAT Céline HERRMANN

Secrétaire de séance: Nathalie JEANNEY

pp ene

Présentation en début de séance de l'Etat Civil informatisé – travail réalisé par Monsieur Alain ACOLAT (Généalogiste)

ውው ሚው

Ordre du Jour

Avant d'énoncer l'ordre du jour prévu, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point : **Motion d'opposition à la fermeture de la Trésorerie de Pont de Roide**. Accord unanime du Conseil Municipal.

Motion d'opposition à la fermeture de la Trésorerie de Pont de Roide

Courant juin, nous avons appris par voie de presse d'un projet de fermeture des trésoreries de Pont de Roide, Hérimoncourt, Montbéliard et Audincourt.

Inscrit dans une démarche nationale de rationalisation des organisations, le projet porterait sur un regroupement de ces quatre trésoreries à Sainte-Suzanne.

Cette décision, si elle devait se confirmer, pénaliserait lourdement nos administrés. La notion de proximité disparaîtrait alors que l'on sait que la relation humaine est nécessaire et précieuse dans ce type de service public.

Sans parler des conséquences pour les agents concernés.

Aussi, à travers cette motion, le Conseil Municipal de Colombier-Fontaine émet un avis défavorable au projet de fermeture de la Trésorerie de Pont de Roide et sollicite le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné.

- 1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 22/05/2019
- 2. Transmission dématérialisée des actes soumis à contrôle de légalité
- 3. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- 4. Intercommunalité
 - Motion relative à l'inscription lors du conseil communautaire de juillet 2019 de la modification de la délibération n°C2018/13 du 29 mars 2018
- 5. Informations diverses

1/ Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 22/05/2019

Le compte-rendu de la séance du 22 mai dernier est approuvé par :

POUR: 7

CONTRE: 1

ABSTENTION: 0

2/ Transmission dématérialisée des actes soumis à contrôle de légalité

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ décide de procéder à la télétransmission des actes règlementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité via l'application @ctes,
- ✓ décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec Monsieur le Préfet du Doubs, représentant l'Etat, à cet effet,
- ✓ autorise Madame le Maire à signer d'une part le contrat avec un opérateur homologué et d'autre part la convention avec Monsieur le Préfet.

POUR: 7

CONTRE: 0

ABSTENTION: 1

3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le document annuel et officiel sur la partie Eau et sur la partie Assainissement ainsi que les annexes qui seront transmises en Sous-Préfecture de Montbéliard.

*** ce dossier est consultable en Mairie.

POUR: 7

CONTRE: 1

ABSTENTION: 0

4/ Intercommunalité

• Motion relative à l'inscription lors du conseil communautaire de Juillet 2019 de la modification de la délibération n°C2018/13 du 29 mars 2018

Lors du Conseil de communauté du 29 mars 2018, les élus ont voté de façon quasi unanime une délibération portant à la fois sur :

- * la prise de compétence par Pays Montbéliard Agglomération du service public de l'eau et de l'assainissement (imposée par la loi NOTRé)
- * la décision d'une gestion unique de cette compétence via soit la régie (publique) soit la DSP, Délégation de Service Public (privée). Cette seconde décision n'est pas imposée par la loi NOTRé.

Or, les élus à cette époque n'ont pas été informés qu'une 3^{ème} possibilité légale existait, celle d'une gestion mixte « régie + DSP ». Cette solution permettrait :

- une période d'évaluation en parallèle des deux modes de gestions (entre 2020 et 2023),
- la prise en compte de la finalisation du schéma directeur sur les 72 communes (le rendu de l'étude aura lieu au plus tôt en 2021),
- · de mieux connaître l'état exact de nos réseaux et de faire un bilan des DSP en cours.

Cette gestion «mixte » est mise en œuvre sur le « Grand Besançon » et sur de nombreuses agglomérations.

Le choix qu'on demandera de faire aux élus communautaires le 19 décembre prochain :

- → est faussé du fait que l'étude ne porte que sur 2 des 3 possibilités de modes de gestion : la décision devra donc être prise entre 2 modes de gestion occultant complètement la 3^{ème},
- → est précipité du fait de l'absence de conclusions d'un schéma directeur eau et assainissement qui ne permet pas de préjuger des grands enjeux à venir en termes d'objectifs et d'investissements correspondants,
- → ne respecte pas l'intégralité décisionnelle de l'assemblée communautaire renouvelée en mars 2020, notamment au regard de la durée envisagée (12 ans) d'un éventuel contrat de DSP qui serait signé à quelques semaines, voire quelques jours du renouvellement de l'assemblée.

Sans présager du choix final, sans aucune volonté d'imposer un «dogme » sur le sujet, nous souhaitons simplement une totale transparence et la possibilité d'une décision nourrie par une information sincère et complète.

Pour ces raisons, le conseil municipal de Colombier-Fontaine, réuni le 02 Juillet 2019, demande instamment à Monsieur le Président de Pays Montbéliard Agglomération, de bien vouloir réexaminer la délibération suscitée lors du conseil communautaire du 11 juillet.

POUR: 7

CONTRE: 1

ABSTENTION: 0

- Signature le 1^{er} juillet 2019 de la déclaration d'engagement pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2018-2025 (Montbéliard Petite Hollande et Sochaux & Environs concernés) en présence de la Ministre Madame Jacqueline GOURAULT, du Préfet du Doubs, du Président de l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine.
- Réunion publique à Longevelle/Doubs le 8 juillet pour le bio déchets alimentaires. Distribution de flyers à ce sujet dans toutes les boîtes aux lettres du village.
- Les travaux pour la construction d'un nouveau conservatoire rue des Blancheries à Montbéliard a été voté le 27/06/2019.
- La commission Travaux—Urbanisme a été réunie (Olivier BONGEOT, Nathalie JEANNEY, Michel BARLOGIS, Roland FRAISSE présents, Excusées: Céline HERRMANN et Gabriella HONORIO ACOLAT, Absent: René DJAKONI) concernant l'appel à projet pour les aires de campings cars.
- → Aucune décision n'a été prise.

5/ Informations diverses

- ◆ <u>Décision du Maire</u>: Mise à disposition d'une partie de l'ex-caserne des pompiers au Photo Club pour stockage d'une caravane contenant du matériel photographique.
- ◆ <u>Décès de Jean-François SIMON</u>: Obsèques Jeudi 4 juillet à 14h à l'Eglise Son logement sera libéré fin juillet 2019.

◆ <u>Départ de Monsieur André MARCHAND MILLET</u>

Congé de 3 mois à compter du 24 juin. Appartement à louer.

◆ Location de l'appartement au 10 rue des Ecoles

Loyer: 500 €/mois - durée 6 ans

Acte notarié : frais de 420,88 € à charge par moitié

3 demandes reçues en mairie étudiées en conseil municipal.

◆ Conseil d'Ecole du 18/06/2019

Pour la rentrée 2019, les prévisions d'effectifs sont les suivantes : 93 élèves. Les élèves ont réalisé une revue qui peut être à disposition des conseillers qui le désirent.

- Remerciements des CATM et du Club Informatique pour la subvention communale annuelle.
- Remerciements de la famille EBRO et POLLER.
- Remerciements du l'USCF pour le travail des employés communaux et l'entretien du terrain.

Clôture de la séance à 20h45

Panny